

Le fonctionnement des commissions thématiques

Ces commissions thématiques constituent des "portes d'entrées" permettant d'aborder les besoins et les problématiques qui ont été identifiés sur le territoire.

Ces rencontres partenariales permettent de mutualiser les ressources autour d'un thème de réflexion et permettent aux professionnels d'améliorer la prise en charge de leurs usagers.

Les trois axes thématiques sont :

- Enfance, adolescence et parentalité
- Soins et accompagnement
- Vivre ensemble

Les situations individuelles ne sont jamais abordées durant les commissions.

L'instance Santé psychique et logement

Elle a pour objectif de mutualiser les compétences de plusieurs professionnels de champs différents, pour une évaluation interdisciplinaire de situations complexes relevant de problématiques liées à la santé psychique et au logement.

Le dossier est présenté par le demandeur aux membres permanents. Une à deux situations sont présentées et étudiées lors de chaque séance.

L'instance Santé psychique et logement se réunit une fois par mois.

Contact

Salomé CASSÉ, coordonnatrice
CLSM Saint-Fons/Vénissieux
06 68 45 91 69
clsm.st-fons-venissieux@arhm.fr

Mairie de Vénissieux

Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS)
5 avenue Marcel Houël - 69200 Vénissieux
lundi et mardi

Mairie de Saint-Fons

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
1 place Roger Salengro - 69190 Saint-Fons
jeudi et vendredi

CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE Saint-Fons/Vénissieux



Mise en page : service Communication Fondation ARHM - Mai 2021

Qu'est-ce qu'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) ?

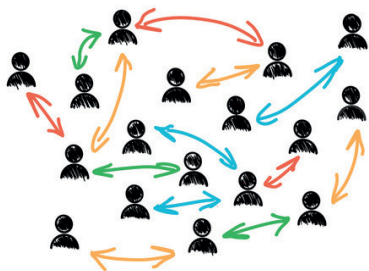
Un CLSM est un réseau de professionnels composé d'élus, bénévoles et usagers. Il se réunit au niveau local (arrondissements, communes, regroupement de communes) autour de la question de la santé mentale.

Fondements et composition du CLSM Saint-Fons/Vénissieux

Les CLSM sont mis en place à l'initiative des municipalités et des professionnels de la psychiatrie, en lien avec les partenaires du territoire.

Sont invités à se joindre à la réflexion du CLSM Saint-Fons/Vénissieux :

- les élus locaux,
- les secteurs de psychiatrie (pédopsychiatrie, psychiatrie adulte et gérontopsychiatrie),
- les associations d'usagers et d'aidants,
- la Métropole de Lyon,
- tous les professionnels locaux (bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, associations, libéraux, éducation nationale, Police nationale et municipale, justice...).



Vous souhaitez participer au CLSM Saint-Fons/Vénissieux ?
N'hésitez pas à contacter la coordinatrice du CLSM Saint-Fons/Vénissieux

Les objectifs du CLSM Saint-Fons/Vénissieux

Le Conseil Local de Santé Mentale vise à favoriser la prévention, l'accès aux soins et l'inclusion sociale des habitants en souffrance psychique de son territoire.

Le CLSM a ainsi pour ambition de mettre en cohérence l'action d'institutions d'un territoire.

Le CLSM Saint-Fons/Vénissieux permet de :

- favoriser l'interconnaissance des acteurs locaux en développant un travail partenarial,
- faire émerger et de mettre en place des projets inter-partenariaux.

Le CLSM Saint-Fons/Vénissieux participe également chaque année aux Semaines d'information sur la santé mentale (SISM).

Comment le CLSM Saint-Fons/Vénissieux est-il structuré ?

Le CLSM Saint-Fons/Vénissieux est organisé en plusieurs instances.

La présidence est assurée par les maires de Saint-Fons et de Vénissieux, la direction générale de la Fondation ARHM et les secteurs de psychiatrie adulte G27 et enfant I12 rattachés au CH Saint Jean de Dieu.

L'assemblée plénière permet de dresser le bilan de l'année écoulée et de valider les nouvelles perspectives de travail.

Le comité de pilotage (COPIL) est composé des membres des principales structures partenaires. Le COPIL du CLSM est garant du cadre. Il organise les commissions, prépare l'assemblée plénière et valide les propositions de travail.

Les commissions thématiques inter-partenariales se réunissent 3 à 4 fois par an. A partir de besoins ou de problématiques, leur réflexion décloisonnée permet une meilleure connaissance réciproque, levant les résistances et les blocages pour un travail partenarial facilité.

Les groupes de travail restreints réunissent un nombre restreint et permanent de partenaires. Ils peuvent être pérennes ou temporaires, autour d'un projet bien défini (conférences, exposition, formation, instance Santé psychique et logement, etc.).